



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

radio

Question écrite n° 64201

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur le mouvement de grève à la radio. Depuis trois semaines, la radio de service public est en grève. Une question de rattrapage salarial pour certains personnels est à l'origine du conflit. La direction a fait traîner les négociations, avançant des propositions largement insuffisantes, pour décréter ensuite les négociations terminées. Le problème du pouvoir d'achat apparaît aujourd'hui comme une question sensible dans notre pays, le Premier ministre lui-même l'a reconnu. Or, au vu du blocage depuis sept ans du point d'indice de l'audiovisuel public, qui sert de base aux salaires des employés de ce secteur, il est normal que ces salariés demandent aujourd'hui un rattrapage. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour créer les conditions d'une solution négociée à ce conflit social, qui, s'il n'est pas réglé par la concertation, risque de connaître encore d'autres avatars.

## Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur le récent mouvement social au sein de Radio France. Les personnels techniques et administratifs (PTA) de Radio France revendiquaient une revalorisation des salaires. À cet égard, il convient de préciser qu'un protocole d'accord a été signé entre la direction de Radio France et l'ensemble des organisations syndicales qui prévoit la revalorisation des salaires les moins élevés. Il contient, en outre, un engagement à ouvrir des négociations sur les modalités d'augmentation générale des salaires des PTA au sein de l'entreprise. Cette nouvelle phase de négociation a, d'ores et déjà, été engagée. Dans ce cadre, les différentes mesures devraient concerner les personnels PTA, personnels d'antenne des radios locales, personnels d'antenne des FIP, attachés de production, enseignants de maîtrise et responsables de programme des radios locales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64201

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mai 2005, page 4436

**Réponse publiée le :** 17 janvier 2006, page 490